



DECISION N°126-2026–

APPEL A INITIATIVES « CULTIVONS L'ART EN MILIEU RURAL » AUPRÈS DE LA FONDATION DE FRANCE DANS LE CADRE D'UNE RESIDENCE D'ACTION ARTISTIQUE ET CULTURELLE SUR LE PATRIMOINE INDUSTRIEL

Le Président de la Communauté de Communes de Forez-Est

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est (CC Forez-Est) ;

Vu la délibération n°2022.019.19.07 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 19 juillet 2022 portant diverses délégations de pouvoirs à Monsieur le Président ;

Vu la délibération n°2023.006.31.05 du Conseil Communautaire de la CC Forez-Est en date du 31 mai 2023 portant approbation de la Convention territoriale de l'éducation aux arts et à la culture tout au long de la vie 2023-2026 ;

Considérant l'Appel à Initiatives « Cultivons l'art en milieu rural » porté par la Fondation de France, offrant aux intercommunalités la possibilité de candidater pour bénéficier d'une aide financière sur les résidences artistiques de territoire sur le long terme ;

Considérant que l'objectif de cet appel à initiatives s'inscrit pleinement dans les orientations culturelles de la CC Forez-Est, dans sa démarche « d'aller vers », de valorisation du patrimoine ainsi que des savoir-faire identitaires de Forez-Est ;

Considérant le souhait d'initier un projet culturel et artistique sur 3 ans centré sur le patrimoine industriel et les savoir-faire d'hier et d'aujourd'hui du territoire (filière textile et mode, verrerie...).

DECIDE

ARTICLE 1

De candidater à l'appel à initiatives « Cultivons l'art en milieu rural » et de solliciter une demande de subvention de 30 000€ pour 3 ans auprès de la Fondation de France pour un projet culturel et artistique centré sur le patrimoine industriel et les savoir-faire du territoire.

ARTICLE 2

Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Le Sous-Préfet de MONTBRISON,
- Monsieur Le Trésorier de FEURS.

Fait à FEURS (Loire),
Le 13/04/2026

Le Président,
Pierre VERICEL

Communauté de Communes
de Forez-Est
6 Place Paul Larue BP13
42110 FEURS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260413-126-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026